

# RN13BIS ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE



*Appel à candidatures*

## *Splash*

*Dispositifs de soutien aux artistes des arts visuels en Normandie*

RN13BIS, sous l'impulsion de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, initie Splash pour soutenir des artistes des arts visuels du territoire normand dans la réalisation de projets artistiques ayant vocation à être diffusés dans les réseaux identifiés.

Qu'est-ce que Splash ?

L'aide, d'un montant de 5 000 euros maximum, est sollicitée pour un projet de création artistique sous condition qu'il soit accompagné par une structure identifiée dans les réseaux professionnels des arts visuels – centres d'art, musées, associations, scènes nationales, lieux patrimoniaux, etc. – dans le cadre d'un projet de diffusion à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Nature des projets soutenus

Splash est une aide qui promeut la création et le développement d'un projet artistique (exposition monographique ou collective, diffusion de performance, etc.), à ce titre il permet à l'artiste de soutenir ses budgets de production et la rémunération de son temps de recherche et de création. Elle n'a pas vocation à impacter les engagements financiers de la structure partenaire dans les frais afférents à la mise en place du projet de diffusion.

**Splash permet de financer :**

- ✓ Frais de recherche ;
- ✓ Frais de production ;
- ✓ Achat de matériel ;

- ✓ Location d'atelier.

**Splash ne permet pas de financer :**

- × Droits d'auteurs directement liés à la diffusion (exposition, reproduction, représentation) ;
- × Frais de transport des œuvres et de montage / démontage,
- × Frais de communication et de vernissage ;
- × Frais de déplacement pour le vernissage ;
- × Frais liés aux actions culturelles et de médiation.

## Modalités de l'aide

### L'aide Splash :

- Est fixée à un montant de 5 000 euros maximum ;
- Devra dédier 20% minimum de l'aide à la rémunération du temps de recherche et de création de l'artiste-auteur-ice ;
- Est conditionnée à un engagement financier minimum de 2 000 euros TTC de la structure partenaire ;
- Ne peut être obtenue deux années consécutives.

Les projets doivent être réalisés dans les 18 mois maximum après notification du soutien.

La structure partenaire du projet d'exposition ou de diffusion s'engage en soutenant la candidature de l'artiste à valoriser ce soutien dans sa communication. Elle s'engage également à respecter les référentiels de rémunération et droits d'exposition en vigueur dans le secteur des arts visuels.

> Référentiel développé par devenir.art : <https://devenir.art/boite-a-outils/referentiel/>

> Référentiel développé par Astre : <https://reseau-astre.org/ressources/referentiel/>

> Référentiel développé par DCA : <https://dca-art.com/ressources/outils>

## Éligibilité

### Cette aide est destinée :

- aux artistes des arts visuels, indépendamment de leur adhésion à RN13BIS – art contemporain en Normandie ;
- exerçant à titre professionnel (numéro de siret) ;
- ayant leur résidence principale en Normandie ;
- sans limite d'âge.

Il est possible de candidater aux deux dispositifs portés par RN13BIS, mais pas d'être bénéficiaire des deux.

## Critères de sélection

Le comité d'attribution prendra en considération les critères suivants :

- La qualité du travail artistique et du projet
- L'inscription du partenaire dans des réseaux professionnels identifiés
- La dimension structurante du projet dans la carrière artistique de l'artiste
- La faisabilité et la cohérence financière du projet (cohérence du budget total prévisionnel présenté, engagement du partenaire à la prise en charge des frais afférents à l'organisation de la diffusion en leurs murs ainsi qu'aux droits d'exposition selon les standards en vigueur). Le budget prévisionnel total présenté sera étudié par le jury au regard des référentiels de rémunération mis en place par le secteur des arts visuels
- Une attention particulière sera portée aux projets qui intègrent une réflexion sincère sur la sobriété et la durabilité dans leurs modalités de production et de diffusion. A ce titre, les choix de matériaux de production, de circuits d'approvisionnement ou le cycle de vie de l'œuvre peuvent être soulignés.

## Candidatures

Les candidatures sont à envoyer avant le **30 septembre 2026 à 23h59** à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un portfolio (fichier pdf, 10 Mo maximum),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,
- une note d'intention (une page maximum) détaillant le projet artistique et la structure de diffusion partenaire,
- une lettre d'engagement de la structure de diffusion,
- un budget prévisionnel détaillé du projet reprenant le modèle téléchargeable au lien suivant : [https://drive.google.com/drive/folders/1KCOPRFx6x8oTpzb4DuT332dU-O7H1EdM?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1KCOPRFx6x8oTpzb4DuT332dU-O7H1EdM?usp=drive_link),
- le formulaire complémentaire complété accessible via ce lien : <https://forms.gle/tKrYZCKXkVmNH66L8>

Tous les documents sont à fournir au format pdf.

## Jury et calendrier

La sélection se fera sur dossier par une commission composée de :

- \* trois personnalités extérieures à la région inscrites dans les réseaux professionnels des arts visuels,
- \* deux personnalités régionales membres de RN13BIS – hors collège des artistes-auteur-ices,
- \* de représentant-es de la DRAC Normandie, de la Région Normandie et de l'équipe salariée de RN13BIS, à titre consultatif sans droit de vote.

**17 juin 2026 à 10h** - *Premier rendez-vous collectif d'information en visioconférence*

**1er juillet 2026 à 10h** - *Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence*

**7 septembre 2026 à 14h** – *Troisième rendez-vous collectif d'information en visioconférence*

**30 septembre 2026** – *Date limite d'envoi des candidatures*

**Fin octobre** – *Jury*

**Novembre** – *Notification des lauréat·es*

**Décembre** – *Annonce officielle des lauréat·es durant les Rencontres annuelles de RN13BIS*

Plus d'information

**17 juin 2026 à 10h :**

**Premier rendez-vous collectif d'information en visioconférence**

> Inscription à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

**1<sup>er</sup> juillet 2026 à 10h :**

**Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence**

> Inscription à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

**7 septembre 2026 à 14h :**

**Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence**

> Inscription à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

**Pour toute question :** [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr).